



Communiqué des Faucheurs Volontaires

Le vendredi 6 janvier, les Faucheurs Volontaires ont participé, au côté des apiculteurs, à l'occupation symbolique d'un site de sélection de semences de maïs appartenant à Monsanto sur la commune de Monbéqui (82), pour dire leur colère et leur inquiétude devant le risque de reprise des cultures de maïs génétiquement modifié (Mon 810) à la suite de la suspension du moratoire qui en interdisait la culture. Après le jugement du 6 septembre dernier de la Cour de Justice de l'Union Européenne, les pollens et les miels contenant du pollen de maïs MON 810 sont interdits à la consommation humaine. Si les cultures reprennent, les apiculteurs français n'auront plus le droit de vendre les produits de leurs ruches. C'est déjà le cas pour les miels espagnols, roumains, argentins, chinois, ... !

Les promesses d'interdiction du président de la république et des ministres concernés ne sont pas plus de nature à nous rassurer que le rendez-vous obtenu pour le 13 janvier au cours de cette occupation. Au cours des trois RV précédents, les mêmes interlocuteurs semblent redécouvrir la faisabilité de la solution qu'on leur propose : la loi de 2008 garantit « le droit de cultiver avec ou sans OGM », **avec respect des productions préexistantes**. Le gouvernement peut donc prendre **sans délai un arrêté d'interdiction de culture, de cession et de circulation des semences OGM pour respecter le droit des apiculteurs** ; arrêté qui peut difficilement être invalidé, contrairement à un éventuel nouveau moratoire.

La délégation (Conf, UNAF, Faucheurs Volontaires) ne sera entendue que si elle peut s'appuyer sur un large mouvement d'opinion à travers la pétition ci-dessous, **pour laquelle il faudrait un maximum de signatures avant le vendredi 13 janvier à midi**. Elle sera ouverte jusqu'à satisfaction de notre revendication.

Pour signer la pétition :

<http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/droit-cultiver-sans-ogm-409.html>